

Séance plénière du CESR du mardi 16 décembre 2008

Avis sur le projet de budget primitif du Conseil régional pour 2009

Sur rapport de Patrice Quinchon, vice-président délégué aux budgets

Adopté par 88 voix « pour » et 10 voix « contre »

Le contexte économique et financier actuel rend l'élaboration de ce budget primitif particulièrement délicate. L'exécutif régional inscrit son projet qui s'élève à près de 2 milliards d'euros dans un double objectif de poursuite de mise en œuvre des choix politiques du mandat à travers la « région bouclier » et la « région volonté » et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le CESR partage cette volonté de prudence dans un environnement aujourd'hui incertain et dont on peut craindre, qu'en 2009, il se révèle extrêmement difficile pour les entreprises et leurs salariés mais aussi pour l'ensemble des habitants du Nord-Pas de Calais.

Cette conjoncture complexe risque de se répercuter sur le Conseil régional d'abord parce que ses ressources fiscales propres peuvent être altérées dès 2009, ensuite parce que l'Etat, son premier partenaire financier, tend à reconsidérer ses dotations traditionnelles..

Dans ces circonstances, l'exécutif régional assume ses responsabilités comme investisseur et comme gestionnaire. Le CESR approuve d'ailleurs l'engagement de la Région de porter au maximum légal les avances aux entreprises sur les marchés publics régionaux et propose qu'un dispositif similaire soit étudié et mis en œuvre pour les avances aux associations partenaires de la Région.

La Région poursuit la mise en œuvre de ses politiques dans ses domaines de compétences et le CESR remarque notamment :

En matière de développement économique et de politique de l'innovation

La poursuite opérationnelle du Schéma régional de développement économique est liée à l'annonce réalisée cet automne du plan d'action pour l'innovation et la valorisation de la recherche. L'effet de levier de cette politique permet de quadrupler les moyens mis en œuvre. Le CESR se félicite du bien fondé d'une politique de développement basée sur le partenariat et la mobilisation de tous les acteurs de notre région dans une cohérence globale.

L'application urgente et attendue par l'Union européenne notamment, des stratégies d'innovation en faveur des PME permettra d'amplifier les effets de ce plan.

Ports et transports

En matière d'activité portuaire et maritime, la définition d'une stratégie de développement doit accompagner l'effort d'investissement engagé pour la consolidation des infrastructures boulonnaises et calaisiennes. Cette stratégie pourra être définie en cohérence avec le schéma logistique en préparation.

Concernant le syndicat mixte intermodal de transports, le CESR suggère que la coopération institutionnelle entre l'ensemble des acteurs concernés puisse se mettre en place dès maintenant sans attendre que soit votée la mesure législative autorisant la participation de syndicats mixtes au sein du SMIRT.

Aménagement du territoire

L'attention du Conseil régional est à nouveau attirée sur les critères d'utilisation des fonds territoriaux. Le CESR souhaite qu'ils soient répartis entre les différentes priorités régionales qui visent à l'excellence dans les domaines urbains, environnementaux et pour l'entrée dans la société de la connaissance

Fonds européens

Au titre de la politique européenne de cohésion économique et sociale, le CESR rappelle l'importance des fonds dont bénéficie le Nord-Pas de Calais pour la période 2007-2013 et souligne les nouvelles responsabilités de la Région dans leur gestion.

Développement touristique

Le CESR note avec satisfaction que la Région poursuit son soutien au développement touristique notamment par une importante action partenariale afin d'en faire une composante majeure du développement régional dans toutes ses composantes y compris le tourisme social et solidaire.

Le projet de budget pour 2009 présente une relative stabilité par rapport à celui de 2008 dans la mesure où de grands projets annoncés (Louvre-Lens, grand stade, vélodrome de Roubaix...) ne connaissent qu'un début d'engagement.

Dans ce contexte tendu, le CESR s'interroge sur les capacités de la Région à porter sur le long terme, d'une part l'ensemble des grands projets structurants indispensables pour le développement régional, qu'elle s'est choisis et, d'autre part, le plan de relance annoncé par l'Etat comprenant notamment l'accélération du projet Seine-Nord, la concrétisation du plan Campus et des aménagements ferroviaires : pour consolider la cohésion sociale et territoriale qui apparaissent majeures pour le CESR, la région sera amenée à revisiter ses politiques traditionnelles et à préciser ses priorités, notamment celles en faveur de l'emploi. Il apparaît indispensable de redéfinir les domaines de compétences de chaque collectivité pour clarifier leur secteur d'intervention ainsi que les moyens financiers indispensables.

Séance plénière du CESR du mardi 16 décembre 2008

Explication de vote du groupe de concertation « Milieux économiques »

Les milieux économiques prennent acte du fait que le projet de budget primitif intervient dans une situation économique particulièrement difficile, et du choix du conseil régional de poursuivre les politiques engagées sans augmenter les taux d'imposition. Cela témoigne d'une meilleure compréhension du rôle de la fiscalité dans l'économie. L'emprunt n'augmentant pas non plus, la région va être amenée de façon croissante à effectuer des choix parmi ses dépenses.

Nous rappelons que les dépenses en matière de développement économique et plus particulièrement d'économie de la connaissance constituent les vrais investissements sur l'avenir.

Dans cette optique, ils suggèrent :

- que la visibilité dans le budget des politiques de développement économique, notamment le SRDE, et leur progression, soit accrue. Dans la présentation actuelle, il apparaît que la dépense dédiée à ces postes n'augmente pas, et donc recule en pourcentage.

- que les politiques régionales fassent l'objet d'un benchmarking préalable : quelle est la structure des dépenses des régions qui décollent ?

La région étant désormais une administration de 5200 personnes, nous insistons sur la nécessité d'une vigilance et d'une information accrues en matière de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

On ne peut que se réjouir des ambitions de la région en matière de grands projets, notamment dans le cadre du plan de relance (Seine-Nord, Campus...). En revanche, le financement de ces projets ne pourra pas être assuré si des choix stratégiques radicaux ne sont pas faits rapidement. Des études du type de celle qui a été réalisée par le CESR sur les lycées permettent de constater qu'il existe des marges de manœuvres.

La région doit veiller à se recentrer sur ses compétences propres. Cela suppose que l'ensemble des collectivités se concertent, dans une stricte application du principe de subsidiarité. La région paraît l'échelon pertinent d'une telle démarche.



Séance plénière du CESR du 16/12/08

Explication de vote du groupe C.G.T

Nous ne pouvons faire abstraction de la crise qui sévit en France et dans le monde. La situation est lourde de conséquences dans notre Région où la souffrance sociale déjà importante, avec un nombre croissant de travailleurs pauvres et un taux de chômage élevé, risque de s'amplifier.

Les groupes prétextent la crise pour de nouvelles régressions sociales. C'est le cas dans le secteur automobile, la sidérurgie, la VPC, Arc, ... Les salariés ne doivent pas subir les conséquences de la crise. Ils le feront savoir avec l'ensemble des syndicats le 29 janvier.

100 Mds de profits sont annoncés pour les entreprises du CAC 40 en 2008, 32 Mds d'€ d'exonérations de cotisations sociales, 73 Mds consentis aux niches fiscales, 360 Mds de liquidités pour les banques et 26 Mds.

Dans ce contexte, que représentent les 9,5 petits Mds d'euros nécessaires pour porter le SMIC et les retraites à 1.600 €?

Le plan de relance annoncé est centré sur les cadeaux aux employeurs sans contreparties réelles. En dehors des mesures sur l'automobile et le logement, d'impact limité, rien sur le pouvoir d'achat.

La revendication de la CGT d'une sécurité sociale professionnelle est plus que jamais d'actualité. La CGT réclame un droit de *veto* suspensif des comités d'entreprise sur les licenciements collectifs. Elle propose une révision générale des mécanismes d'aide aux entreprises avec un contrôle rigoureux. Elle préconise la mise en place d'un pôle public de financement et d'une réforme de l'impôt sur les sociétés. Enfin elle revendique la fin de l'austérité salariale pour relancer l'économie.

Le projet de budget que l'on nous présente se situe dans la continuité de 2008. Les dotations d'Etat ne sont pas à la hauteur des besoins sociaux dans le contexte.

Une fois de plus les collectivités territoriales sont étranglées avec des recettes qui n'évoluent pas. Face à la crise, l'enjeu n'est pas tant d'accompagner une politique nationale que de réduire les inégalités sociales. La priorité est de consacrer les dépenses aux populations. La mise en place de la RGPP aura aussi des répercussions sociales et économiques négatives en Région .

Séance Plénière du CESR du mardi 16 décembre 2008

Explication de vote du groupe de concertation « Société de la connaissance » du CESR
sur le projet d'avis relatif au budget primitif de la Région pour 2009

Après la réussite du plan « lycée », le groupe de concertation « Société de la connaissance » estime indispensable que soit mis en œuvre un plan enseignement supérieur-recherche-innovation positionnant définitivement la Région au regard des critères de Lisbonne, tant vis-à-vis des jeunes que des entreprises, notamment les PME.